



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 18/12/23 –19H00 –en visioconférence

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (trésorier), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Stéphane PUJOL (CSD 56).

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 4 à 7, phase 1*
 - *Classements et montées-descentes de fin de phase 1*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 15 mn)*
 - *Point sur le 2^{ème} tour*
 - *Point sur les féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 45 mn)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (13 et 14/01/24 à PLOËMEUR)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (17/02/24 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (06 et 07/04/24 en ILLE ET VILAINE)*
 - *Interclubs régionaux (20/04/24 à PONTRIEUX)*
 - *Finales régionales par classements (21/04/24)*
 - *Championnat de Bretagne (25 et 26 mai 2024 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Titres régionaux par équipes (02/06/24 dans le MQRBIHAN)*
- 4- *Retour d'expérience sur les compétitions terminées (temps alloué : 15 mn)*
 - *1^{er} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (14 et 15/10/23 à TAULE)*
 - *2^{ème} tour du critérium fédéral de N1 (1 au 3/12/22 à THORIGNE-FOUILLARD)*
- 5- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSR et les remercie de leur présence. Il excuse Stéphane PUJOL qui ne pouvait pas se libérer si tôt à cause de son travail.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Litiges et brûlages des journées 4 à 7, phase 2

Journée 4 du 05/11/2023 :

PN-P1 : RP FOUESNANT 2 – PLOËMEUR 56 TT 1

Le nom du JA figurant sur le PDF issue de GIRPE est Alain BASIRE alors que le nom du JA figurant sur SPID est David BRUN qui n'est pas JA et qui est licencié en Charente. A priori, c'est Alain BASIRE qui s'est trompé en inscrivant son n° de licence.

R2-P1 : MONTFORT TT 2 – PLEMET TT 1

Suite à l'abandon de Sébastien PASQUET lors de sa 3^{ème} partie, le club de MONTFORT n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

R2-P2 : PPC KERHUON 2 – LANDERNEAU TT 2

Suite à l'abandon d'Erwan SAOUT après sa 1^{ère} partie, le club de LANDERNEAU a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : **pas d'amende infligée.**

R3-P5 : THORIGNE-FOUILLARD TT 8 – ESPERANCE ST QUAY-PORTRIEUX 1

Suite à l'abandon de Romain ROBIGO lors de sa 2^{ème} partie, le club de ST QUAY-PORTRIEUX a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : **pas d'amende infligée.**

R3-P5 : CJF/UP ST MALO 2 – RAQUETTE BRECEENNE 1

Suite à l'abandon de Guillaume FORTIN après les doubles, le club de la RAQUETTE BRECEENNE a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : **pas d'amende infligée.**

Journée 5 du 19/11/2023 :

PN-P1 : GV HENNEBONT 3 – TA RENNES 1

Le JA Lucien NOZAHIC signale dans son rapport qu'un joueur de la TA RENNES a donné un violent coup de raquette sur le sol et l'a marqué assez profondément ; mais il n'a pas donné de carton jaune.

R1-P1 : GV HENNEBONT 4 – TA RENNES 3

Le JA Jean-Paul GOUGEON signale dans son rapport que l'équipe d'HENNEBONT a joué avec 2 étrangers. L'équipe de la TA RENNES pose une réclamation à l'issue de la rencontre.

Cette réclamation ne peut pas aboutir car, pour un problème sur la qualification d'un joueur, il s'agit d'une réserve qui doit être posé avant le début de la rencontre. Il faudra faire un rappel aux JA sur le sujet.

Ce problème sort en litige ; mais le club d'HENNEBONT a fourni un document prouvant qu'un des 2 joueurs avait la double nationalité franco-israélienne. Le club a saisi la nationalité israélienne sur la licence, ce qui explique le litige.

Michel a changé la nationalité sur la licence pour que le problème ne se reproduise pas.

Décision : **pas de sanction infligée.**

R2-P2 : ES PLESCOP 3 – THORIGNE-FOUILLARD TT 5

Le JA David DEGERMANN signale dans son rapport que Pierre-Yves LE CRANN de PLESCOP a cassé sa raquette à la fin de sa 1^{ère} partie en la lançant ; mais il n'a pas donné de carton jaune et l'a laissé continuer la rencontre avec une autre raquette.

Après discussion, la CSR estime que ce joueur pouvait continuer la rencontre avec une autre raquette.

R3-P1 : TT GUEMENE/SCORFF 1 – TT LE FOLGOËT/LESNEVEN 1

Suite à l'abandon de Yann LE ROCH à l'issue des doubles, le club de TT LE FOLGOËT/LESNEVEN n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

R3-P5 : ESPERANCE ST QUAY-PORTRIEUX 1 – AC PLERIN 5

Suite à l'abandon de Gwenn BOZEC après le 1^{er} point de sa 1^{ère} partie, le club de PLERIN a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : **pas d'amende infligée.**

Journée 6 du 26/11/2023 :

R1-P1 : TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 2 – PLOËMEUR 56 TT 2

L'équipe de PLOËMEUR 56 TT 2 a déclaré forfait.

Décision : **amende de 70 € et paiement à la ligue des frais de déplacement aller-retour au tarif de 0.30 € du km.**

R1-P2 : OC CESSON 3 – ES PLESCOP 2

Aurélien BELLEC de PLESCOP se blesse à l'échauffement et ne pénètre pas dans l'aire de jeu pour sa 1^{ère} partie.

Normalement, conformément à l'article II.607 p100 des règlements sportifs fédéraux, il est considéré comme absent et l'équipe de PLESCOP est incomplète.

PLESCOP ayant perdu la rencontre, la CSR décide de ne pas appliquer ce règlement et d'entériner le score de la rencontre.

R3-P4 : TTE LAMPAUL/LOCMELAR 1 – UJR LANGOLEN 1

Le JA noté sur la feuille, Christian LECLERC, sort en litige car il n'a pas le diplôme requis. Il s'avère que sa pratique n'était pas encore validée sur SPID.

Journée 7 du 10/12/2023 :

PN-P1 : ES PLESCOP 1 – TA RENNES 1

L'équipe de l'ES PLESCOP 1 a joué avec un joueur qui possède 1061 points sur sa licence. Or le règlement prévoit un classement minimum de 1100 points pour avoir le droit de jouer en PN.

Décision : **rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point.**

R2-P1 : LANDERNEAU TT 2 – ES PLESCOP 3

Le JA noté sur la feuille, Dominique LOISEAU, sort en litige car il n'a pas le diplôme requis. Il passait sa pratique ; mais le JA désigné Mickaël DENIEL a mis son nom sur la feuille au lieu de mettre le sien.

Il faudra rappeler au JA que c'est son nom qui doit figurer sur la feuille de rencontre et pas celui du stagiaire.

R2-P1 : TA RENNES 4 – FL LANESTER 1

Suite à l'abandon d'Adrien SAUMARD après sa 2^{ème} partie, le club de la TA RENNES a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R2-P2 : TA RENNES 5 – PPC KERHUON 2

Le JA noté sur la feuille, Adam TAVARES, sort en litige car il n'a pas le diplôme requis. Il passait sa pratique ; mais le JA désigné Jérôme SIMON a mis son nom sur la feuille au lieu de mettre le sien.

Il faudra rappeler au JA que c'est son nom qui doit figurer sur la feuille de rencontre et pas celui du stagiaire.

R2-P3 : TTC BREST 1 – OC CESSON 4

Suite à l'abandon d'Antoine GUYOT à l'issue des doubles, le club de CESSON n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R3-P4 : TOURC'H ELLIANT TT 1 – AC PLERIN 4

Suite à l'abandon d'Alban MARENGUE au cours de sa 1^{ère} partie, le club de l'AC PLERIN a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

1.2- Classements et montées-descentes de fin de phase 1

Michel KERISIT présente à la CSR les classements de la 1^{ère} phase. Ceux-ci figurent en annexe du compte rendu.

Il fait part à la CSR de la demande de repêchage en R3 de l'équipe du TT LE FOLGOËT/LESNEVEN 1 qui a terminé 7^{ème} et dernier de la poule 1. La CSR refuse ce repêchage puisqu'ils ont fini dernier de leur poule.

En dames, l'entente RP FOUESNANT/PONGISTES BIGOUDENS descend en PN. Les 2 premières de la poule de PN de la 1^{ère} phase refusent de monter en N3. Il y aura donc 6 équipes en PN en 2^{ème} phase.

En messieurs, l'équipe du TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 1 descend en PN. Cela entraîne les descentes du 8^{ème} de PN, du moins bon 7^{ème} de R1, du moins bon 7^{ème} de R2 et des derniers de R3.

Pour compléter les poules de R3 en 2^{ème} phase, il faut donc faire monter le meilleur 3^{ème} de PR qui est l'équipe de DOUARNENEZ TT 2.

Les responsables des CSD confirment les montées de PR.

Les montées et descentes seront envoyés aux clubs dans la semaine.

Les poules de nationale sont constituées aujourd'hui et demain.

Les poules régionales de la 2^{ème} phase seront constituées le mardi 26 décembre à 10H chez Patrick.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 2^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 3 joueuses prévues, 3 présentes. Elles ont jouée avec les 2 joueuses inscrites en départementale dans le 35

A l'issue du 2^{ème} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2^{ème} tour : 0 descente de nationale 2, 6 descentes de régionale

Juniors filles : 10 joueuses prévues, 10 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé), 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Cadettes : 4 joueuses prévues, 4 présentes

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 22 présents (1 forfait excusé, 1 forfait non excusé)

A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 6 joueuses prévues, 5 présentes (1 forfait excusé)

A l'issue du 2^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié
A l'issue du 2^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale
Benjamins : 1 joueuses prévue, 1 présente. Elle a joué en MF
A l'issue du 2^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

2.2- Féminines

Michel fait part à la CSR du mail de Julien NICOL vice-président du comité 29.

Il a accompagné les joueuses de QUIMPER en cadettes où il n'y avait que 4 joueuses. Il ne voit pas comment on pourrait motiver les féminines à se déplacer pour disputer si peu de parties et il suggère de regrouper 2 catégories sur un même lieu en les faisant jouer dans leur catégorie puis en mélangeant les 2 catégories.

Il apparaît effectivement indispensable de mettre quelque chose en place ; mais ce n'est pas évident de trouver la bonne formule.

Michel demande aux membres de la CSR de réfléchir au problème pour les prochaines réunions

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (13 et 14/01/24 à PLOËMEUR)

Les courriers ont été envoyés aux clubs avec une réponse demandée pour le 22 janvier.

Le club de PLOËMEUR a proposé un repas à 18 €, boisson non comprise.

Il n'y a rien de particulier à signaler au niveau de l'organisation.

3.2- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (17/02/24 en ILLE ET VILAINE)

Comme il y a 2 ans, il sera organisé par le club corpo de CELAR SPORTS à THORIGNE-FOUILLARD qui prête sa salle.

Le JA sera Michel KERISIT accompagné de Jacques SORIEUX comme DE.

Les courriers seront envoyés aux clubs dans la semaine du 8 au 12 janvier avec une réponse demandée pour le 9 février.

3.3- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (06 et 07/04/24 en ILLE ET VILAINE)

Le 35 a demandé aux clubs susceptibles de prendre en charge cette épreuve, mais personne ne peut le faire pour le moment.

Il reste peut-être une possibilité de l'organiser à RENNES et le CPB RENNES doit donner sa réponse jeudi.

Patrick PASCO doit également voir avec son club de PONTIVY si ce n'est pas possible de l'organiser à MUR DE BRETAGNE.

On attend donc quelques jours pour se prononcer de la possibilité ou pas d'organiser cette compétition en Bretagne.

3.4- INTERCLUBS REGIONAUX (20/04/2024 à PONTRIEUX)

Les courriers aux clubs seront envoyés aux clubs dans la semaine du 11 au 15 mars avec une réponse demandée pour le 5 avril.

Le JA sera Alain TRICOIRE et le DE Philippe HARNAY. Le délégué sera Guinal BREST.

Michel demande aux CSD de penser à envoyer les résultats des interclubs départementaux à la ligue et il va contacter le club organisateur.

3.5- FINALES REGIONALES PAR CLASSEMENTS (21/04/2024 à PONTRIEUX)

Les courriers aux clubs seront envoyés aux clubs dans la semaine du 11 au 15 mars avec une réponse demandée pour le 5 avril.

Le JA sera Vincent GOUSSET et les DE Didier BEGES et Gildas LEGRAND. Le délégué sera Alain GUENET.

Michel demande aux CSD d'envoyer les résultats départementaux complets à la ligue dans la semaine du 19 au 24 février, dès le lendemain de l'épreuve départementale et il va contacter le club organisateur.

3.6- CHAMPIONNAT DE BRETAGNE INDIVIDUEL (25 et 26/05/24 à THORIGNE-FOUILLARD)

Une réunion préparatoire est à prévoir fin janvier-début février.

Le JA de la compétition sera Mikaëlig ROBERT et le délégué Michel KERISIT.

Les courriers aux clubs seront envoyés aux clubs dans la semaine du 8 au 12 avril avec une réponse demandée pour le 8 mai.

Les résultats départementaux sont à envoyer à la ligue dans la semaine du 25 au 29 mars.

3.7- TITRES REGIONAUX PAR EQUIPES (02/06/24)

Ils auront lieu à BAUD. Michel doit contacter le club organisateur.

Le JA sera Patrick EVENO accompagné de Jonathan EVENO comme DE. Le délégué sera Renan THEPAUT.

Les convocations seront envoyées aux clubs après la CSR du 20 mai.

4- RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES COMPETITIONS TERMINEES

4.1- 1^{er} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (14 et 15/10/23 à TAULE)

La table était composée de Jean-Luc POTDEVIN (JA), Alain TRICOIRE (JAA), Bernard CHAPALAIN (RE) et Joël BEAUCREUX (RA).

L'épreuve s'est bien déroulée et il y avait les 36 arbitres prévus.

4.2- 2^{ème} tour du critérium fédéral de N1 (1 au 3/12/23 à THORIGNE-FOUILLARD)

La compétition s'est bien déroulée avec le nombre d'arbitres nécessaires.

Il a fallu palier au dernier moment l'absence d'un AR de la ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES qui devait venir le samedi et le dimanche. On a pu le remplacer les 2 jours par un AR de THORIGNE-FOUILLARD.

On peut signaler le carton rouge du JA infligé à Mathieu DE SAINTILAN pour propos insultants envers l'arbitre.

5- QUESTIONS DIVERSES :

Michel relate aux membres de la CSR ce qui s'est dit lors de la réunion CSF/CSR du 4 décembre dernier.

Plusieurs changements de règlement ont été présentés pour, d'après la CSF, simplifier les règlements afin de contribuer à l'accroissement du nombre de licenciés. Cela doit être présenté au conseil fédéral du 12 et 13 janvier 2024.

Ces propositions sont les suivantes :

- Règle de brûlage : il n'y aurait plus de brûlage ; mais, à chaque journée, la somme des classements des joueurs de l'équipe N devrait être supérieure à celle de l'équipe N+1 et ainsi de suite. Cette règle est expérimentée en OCCITANIE depuis 2 ans et ils en sont contents. Les ligues n'ont pas l'air totalement convaincu ; mais je suis le seul à exprimer ouvertement mon opposition à cette usure à gaz.
- La période de mutation exceptionnelle serait étendue jusqu'au 1^{er} mai. Les ligues sont plutôt favorables.
- Le nombre de mutés autorisés passerait de 2 à 3 pour une équipe de 4 joueurs. J'exprime ouvertement mon total désaccord ; mais, globalement, les ligues n'ont pas l'air contre.
- Il n'y aurait plus de date limite de mutation pour les poussins et benjamins classés 5, 6 ou 7 et ils ne seraient plus considérés comme mutés. Les ligues sont plutôt pour à condition de limiter cette mesure aux joueuses et joueurs classés 5.
- Pour les ententes d'équipes, la délibération de l'assemblée générale de chaque club ne serait plus nécessaire et l'accord des présidents suffirait. Des dérogations pourraient être accordées si la distance entre les 2 clubs est supérieure à 30 kms, notamment en féminines. Les ligues sont plutôt pour.
- La question se pose de savoir s'il faut toujours exiger un certificat médical. Les ligues estiment que c'est à la commission médicale de se prononcer.

Il n'y a plus qu'à attendre le conseil fédéral des 12 et 13 janvier pour être fixé.

Pour info, la réunion du 14 décembre, prévue entre la Fédé et les ligues de Bretagne et des Pays de la Loire, sur la réforme des compétitions et notamment du critérium fédéral a été reporté au mois de janvier, soi-disant à la demande des ligues. Il semblerait plutôt que ce soit parce-que le budget a été rejeté lors de l'assemblée générale.

La CSR confirme les dates des prochaines réunions.

La 3^{ème} réunion aura lieu le samedi 24 février à 9H30 à LORIENT. La 4^{ème} réunion aura lieu le lundi 20 mai à 19H00 en visioconférence.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 21h15.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT